

12. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION FONCIERE,
REGLEMENT DE SERVICE ET TARIFS RLV'LIB

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 26
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 19
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 4
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Marc REGNOUX, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le **mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq**

PRESENT(E)S : 19

Marc REGNOUX, Anne-claire ARGENSON, Pierre BARRAUD, Pauline BATTESTI, Sylvette CARTIER, Damien CHARLEUX, Sarah CHEVALLIER, Eric DUEZ, Adrien GIVERNAUD, Sylvie GRENIER Yves JAOUEN, Daniel JEAN, Dominique MAMET, Amandine MENUZZO, Jean-Luc MERCERON, Vincent OUSLATI, Yolande PANIAGUA, Matthieu PERONA, Françoise TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 4

Mireille AUGHEARD REPRESENTEE PAR Matthieu PERONA
Jean-Claude CAZALS REPRESENTE PAR Françoise TISSANDIER
Genevieve NICOLAS REPRESENTEE PAR Sylvette CARTIER
Murielle PANIAGUA REPRESENTEE PAR Marc REGNOUX

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 3

CYRILLE BEC
INGRID GIVRY
David GUASLARD

Secrétaire de séance : Eric DUEZ

La commune accueille depuis juillet 4 vélos en libre-service dans le cadre de RLV'LIB

RLV développe des projets pour encourager l'utilisation du vélo. Cela inclut la mise en place de services vélo en parallèle de l'extension des infrastructures cyclables en application du schéma directeur communautaire.

Outre les investissements dans les infrastructures cyclables, la collectivité a mis en place des services complémentaires pour renforcer l'accessibilité au vélo et favoriser une approche globale de la mobilité cyclable. Parmi ces actions, on retrouve le service de location longue durée de vélos à assistance électrique, RLV'Lo, intégré à la délégation de service public RLV Mobilités, ainsi que diverses actions de promotion du vélo.

Afin de diversifier l'offre de mobilité active et faciliter l'usage quotidien du vélo, la communauté d'agglomération porte un projet expérimental de vélos à assistance électrique en libre-service (VLS) sur trois ans. Ce service, baptisé RLV'LIB, est conçu pour compléter l'offre existante en permettant des usages ponctuels et spontanés du vélo. Il est destiné aux usagers qui n'ont pas la possibilité de posséder ou de stationner un vélo chez eux.

Ce service de vélos en libre-service permettra aux utilisateurs de louer des vélos pour de courtes durées, sans avoir à les réserver. Pour cela, ils recourront à un déverrouillage /verrouillage des vélos par le biais d'un système numérique (application mobile ou accès SMS). Les vélos seront disponibles dans les stations réparties dans différents points, et peuvent être récupérés et déposés dans n'importe quelle station du réseau.

Dans le cadre d'une occupation du domaine public communal par le service vélos en libre-service RLV'LIB, avec utilisation de mobilier communal, une convention d'occupation temporaire du domaine public doit être signée, une fois une délibération prise par le Conseil Municipal.

Considérant que ce service est plus pour les habitants de Mozac et que la commune n'a pas à intervenir de quelque manière que ce soit, aucune redevance ne sera réclamée à RLV en contre partie de l'occupation du domaine public

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vu l'exposé qui lui a été fait,

A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public portant sur l'installation de vélos en libre-service dans le cadre du programme RLV'LIB

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 15 septembre 2025
Le Maire,

MARC RÉGNOUX



Le secrétaire de séance,

ERIC DUEZ

